



# DELEGLISE

## IMMOBILIER

### HONORAIRES DE L'AGENCE

(s'appliquant à la Vente de locaux à usage d'habitation ou professionnel)

Montant de la vente (en net vendeur)	Montant TTC de la commission (1)(2)(3)(4)
Jusqu'à 50 000 €	5 000 € TTC forfaitaires
De 50 000 € à 100 000 €	5 000 € et 6% pour la fraction du prix excédant 50 000 €
Au-delà de 100 000 €	8 000 € et 5% pour la fraction du prix excédant 100 000 €

- (1) Sauf convention expresse différente entre les parties, la commission est à la charge du VENDEUR. Les prix affichés ou publiés s'entendent donc honoraires de l'agence inclus.
- (2) Si, par exception, la commission est à la charge de l'acquéreur, les prix affichés ou publiés sont toujours « Honoraires inclus » mais le montant des Honoraires dus par l'Acquéreur est indiqué en pourcentage du prix « net vendeur » lequel est lui aussi détaillé.
- (3) Les honoraires effectivement pratiqués au cas par cas peuvent être inférieurs à ceux résultant de l'application de la grille ci-dessus, ce, dans le cadre d'accords particuliers conclus entre les parties.
- (4) Pour ce qui est des « programmes neufs » les prix indiqués sont les prix issus de la grille de vente publique du Promoteur, les honoraires de l'Agence étant à la charge de ce dernier. Ils ne sont pas soumis au barème des honoraires de l'agence mais à celui du promoteur.

L'Agence dispose d'une police RC n° LEGAI 0524 souscrite auprès de la caisse de garantie LLOYD'S France SAS , 8-10 rue Lamennais 75008 Paris.

L'Agence ne pratique pas le maniement de fonds et n'a donc  
**PAS DE GARANTIE FINANCIERE**

#### DELEGLISE IMMOBILIER

51, cours Lamarque de Plaisance – 33120 Arcachon

Tel : 05 57 72 43 43 – Fax : 05 57 72 43 44 – Email : [arcachon@deleglise-immobilier.com](mailto:arcachon@deleglise-immobilier.com)

[www.deleglise-immobilier-arcachon.com](http://www.deleglise-immobilier-arcachon.com)